

ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT **EN ZONE VERTE**

Tarifs Horaires

Tarifs Abonnement

20 min	0,40 €
30 min	0,50 €
40 min	0,70 €
1h	1,20 €
1h30	1,60 €
2h	2,20 €
2h30	2,70 €
3h	3,10 €
3h30	3,50 €
4h	3,90 €
6h	25 €

Abonnement annuel	Montant
1 ^{er} véhicule	17 €
2 nd véhicule	34 €

Tous les abonnements s'arrêtent au 31/12, peu importe la date de la prise d'abonnement.

Abonnement Gratuit
(soumis à conditions) :

- Soignants itinérants
- Auxiliaires de vie itinérants

ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT **EN ZONE ORANGE**

Tarifs Horaires

30 min	Gratuit
40 min	1,10 €
1h	1,50 €
1h30	2,10 €
2h	2,80 €
2h30	7,20 €
3h	25 €

En zone orange, il est conseillé d'utiliser les parcs souterrains au delà de 40 minutes de stationnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Payer votre stationnement avec l'application mobile ou sur les horodateurs :

SMARTPHONE ET INTERNET



PAR TELEPHONE

01 74 18 18 18

Le montant du FPS est de 25€, à réception de l'avis de paiement ANTAI du forfait post-stationnement.

Parkings Villiers Gare et Villiers Centre

Tarifs Horaires

30 min	0,80 €
1h	1,40 €
1h30	1,90 €
2h	2,40 €
3h	3,50 €
5h	5,70 €
8h	6,90 €
12h	8,60 €
18h	9,30 €
de 18h à 24h	11,70 €

Tarifs Abonnement

ABONNEMENT 7J/7 - 24H/24

Type	Montant
Forfait 7 jours	18,10 €
Mensuel	51 €
Trimestriel	137,20 €
Semestriel	255,80 €
Annuel	491,60 €

ABONNEMENT 7J/7 - 24H/24 - 2nd véhicule

Type	Montant
Mensuel	25,40 €
Trimestriel	68,60 €
Semestriel	127,30 €
Annuel	245,70 €

ABONNEMENT MOTOS

Type	Montant
Mensuel	35,40 €
Trimestriel	95,20 €
Annuel	343,20 €

ABONNEMENT COMMERCE ET ACTIVITÉ*

Type	Montant
Mensuel	45,60 €

ABONNEMENT PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Type	Montant
Mensuel	25 €
Trimestriel	75 €
Semestriel	150 €
Annuel	300 €

*Abonnements disponibles au parking Villiers Centre et Gare

COMMENT PRENDRE UN ABONNEMENT À VILLIERS-SUR-MARNE ?

J'HABITE VILLIERS-SUR-MARNE

Je souhaite m'abonner

1 J'ouvre mes droits :

- sur le site jemegare.fr/villiers-sur-marne
- ou à la Maison du Stationnement

Pièces à fournir sur place ou par email : carte grise et justificatif de domicile.

2 Je choisis mon abonnement :

- sur le site jemegare.fr/villiers-sur-marne
- ou à la Maison du Stationnement

3 Je pense à **renouveler mon inscription** lors du **changement de mon véhicule ou tous les ans** en fournissant les justificatifs (domicile + carte grise) :

- sur le site jemegare.fr
- ou à la Maison du Stationnement

DÉCOUVREZ LES FORFAITS ET LES DIFFÉRENTES FORMULES D'ABONNEMENT

jemegare.fr/villiers-sur-marne

Maison du stationnement - EFFIA
Accueil Parking & Voirie

Du lundi au jeudi de 16h à 20h
Vendredi de 6h à 9h
14 rue Robert Schuman
94350 VILLIERS-SUR-MARNE
Tél : 01 49 30 12 20

Plus d'infos :

par mail : voirie.villierssurmarnegare@effia.fr

sur le site internet :
Parking : effia.com
Voirie : jemegare.fr/villiers-sur-marne

LE GUIDE DU STATIONNEMENT

VILLIERS-SUR-MARNE

EDITO

Comme vous le savez, la loi sur la réforme du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Durant cette période de mise en place progressive de la dépenalisation du stationnement, la municipalité a saisi l'opportunité d'observer les usages et le respect des objectifs : assurer une meilleure rotation des véhicules en centre-ville et fluidifier le stationnement sans augmenter la tarification.

LE STATIONNEMENT DANS VOTRE VILLE

2
PARKINGS

30
HORODATEURS

LES ZONES DE STATIONNEMENT

LES PARKINGS ET PLACES DE VOIRIE

Maison du stationnement - EFFIA

Accueil Parking & Voirie

Du lundi au jeudi de 16h à 20h
Vendredi de 6h à 9h
rue Robert Schuman
94350 VILLIERS-SUR-MARNE
Tél : 01 49 30 12 20

Plus d'infos :

par mail :
agent.villierssurmarnegare@effia.fr

ou sur le site internet :
Parking : effia.com
Voirie : jemegare.fr/villiers-sur-marne

LE GUIDE DU STATIONNEMENT

Le stationnement est réglementé :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h (toutes zones).

Dimanche de 8h30 à 12h30 uniquement en zone orange.



LA ZONE ORANGE concerne le centre-ville et le parking du centre. Elle a vocation à accueillir le stationnement de courte durée (3h maximum recommandé) afin de favoriser la rotation des véhicules. Avec la possibilité de stationner 30 min gratuites une fois par jour et par véhicule.



LA ZONE VERTE permet le stationnement de longue durée (6h maximum recommandées) des riverains abonnés résidentiels, et visiteurs. Le stationnement y est limité à 7 jours, conformément au Code de la route, sauf arrêté spécifique d'interdiction de stationner.



LA ZONE BLEUE permet un stationnement limité à 2h avec un disque. Zone contrôlée de 8h à 19h par la police municipale du lundi au vendredi. Stationnement gratuit à la journée pour les résidents villiersains sur obtention d'un disque résidentiel auprès de la police municipale.



VILLIERS-SUR-MARNE